

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_067-DE

S'LO

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-067**  
**Séance du 05 avril 2023**

**Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux Associations d'Anciens Combattants pour l'année 2023**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0
	Ne prend pas part au vote : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C.BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Carine **BOISSEL** procuration à S.HILLE, Nicole **SAGE** procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine **HERBET** procuration à R.MASSE, **FOURNIER** Marilyne procuration à J. OBID, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

**Conseillers municipaux absents :** Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

**Secrétaire de séance :** Michel **SELLENS**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_067-DE

S<sup>2</sup>LO

## Objet : subventions annuelles de fonctionnement aux Associations d'Anciens Combattants pour l'année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1611-4,

Considérant que les associations patriotiques ont chacune, et en commun, la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat,
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils,
- participer aux cérémonies de commémoration et faire vivre le souvenir,

Considérant que les associations ont rempli un dossier de demande de subvention de fonctionnement, justifiant leur mission d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité - Monsieur C.BAUME ne prend pas part au vote**

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2023 aux associations patriotiques suivantes :

Association	Montant
Société Nationale d'Entraide des Médailleurs Militaires(SNEMM) M. MOUGENOT	200 €
Union Nationale des Combattants (UNC) M. GUILLAUME	200 €
Comité du Souvenir Français M. BAUME	200 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (F.N.A.C.A.) M. SOULIER	200 €
Amicale des Anciens Combattants M. MOUGENOT	200 €
Association des Combattants Prisonniers de Guerre / Combattants Algérie Tunisie Maroc TOE et Veuves du Gard (ACPG / C.A.T.M. T.O.E) M. JULIAN	200 €
Total	1 200 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_067-DE

S<sup>2</sup>LOW

- de prélever ses dépenses sur le compte n° « 0404-6574-0252 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

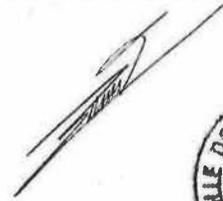
Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)